

TELUS CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(NON VÉRIFIÉ)

31 MARS 2009

États consolidés intermédiaires des résultats et des autres éléments du résultat étendu

(non vérifié)

Périodes terminées les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	2009	2008
		(données ajustées – note 2 c)
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 375 \$	2 350 \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Exploitation	1 441	1 394
Coûts de restructuration (note 6)	28	7
Amortissement des immobilisations corporelles	334	346
Amortissement des actifs incorporels	93	76
	1 896	1 823
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	479	527
Autres charges, montant net	5	17
Coûts de financement (note 7)	95	109
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	379	401
Impôts sur les bénéfices (note 8)	57	109
BÉNÉFICE NET	322	292
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 18 c)		
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	29	4
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	1	(2)
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente	—	(1)
	30	1
RÉSULTAT ÉTENDU	352 \$	293 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	321 \$	291 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1
	322 \$	292 \$
TOTAL DU RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	351 \$	292 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1
	352 \$	293 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 9)		
– De base	1,01 \$	0,90 \$
– Dilué	1,01 \$	0,90 \$
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 10)	0,475 \$	0,45 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION		
– De base	318	324
– Dilué	318	325

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu (non vérifié)

Trimestres terminés les 31 mars	2009			2008		
(en millions)	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 859 \$	(130) \$	1 729 \$	1 458 \$	(104) \$	1 354 \$
Montant transitoire au titre des actifs incorporels (note 2 b)	(97)	—	(97)	(97)	—	(97)
Solde d'ouverture ajusté	1 762	(130)	1 632	1 361	(104)	1 257
Résultat	321	30	351	291	1	292
	2 083	(100)	1 983	1 652	(103)	1 549
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces (note 10)	(151)	—	(151)	(145)	—	(145)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 18 g)	—	—	—	(69)	—	(69)
SOLDE À LA FIN (note 18 a)	1 932 \$	(100) \$	1 832 \$	1 438 \$	(103) \$	1 335 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008 (données ajustées – note 2 b)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	65 \$	4 \$
Débiteurs (notes 13, 20 b)	842	966
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à recevoir	28	25
Stocks (note 20 b)	264	333
Frais payés d'avance et autres (note 20 b)	240	176
Actifs dérivés (note 4 h)	8	10
	1 447	1 514
Immobilisations, montant net (note 14)		
Immobilisations corporelles et autres	7 375	7 317
Actifs incorporels amortissables	1 312	1 317
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 849	3 849
	12 536	12 483
Autres actifs		
Autres actifs à long terme (note 20 b)	1 461	1 418
Placements	43	42
Écart d'acquisition (note 15)	3 564	3 564
	5 068	5 024
	19 051 \$	19 021 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 20 b)	1 410 \$	1 465 \$
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à payer	12	163
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration (note 6)	50	51
Dividendes à payer	151	151
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 20 b)	660	689
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 17)	3	4
Tranche à court terme des passifs dérivés (note 4 h)	78	75
Tranche à court terme des impôts futurs	419	459
	2 783	3 057
Dette à long terme (note 17)	6 509	6 348
Autres passifs à long terme (note 20 b)	1 190	1 295
Impôts futurs	1 255	1 213
Capitaux propres (note 18) (ajustés – note 2 c)		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	7 290	7 085
Part des actionnaires sans contrôle	24	23
	7 314	7 108
	19 051 \$	19 021 \$

Engagements et passifs éventuels (note 19)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (ajusté – note 2 c)	322 \$	292 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	427	422
Impôts futurs	(11)	(3)
Rémunération à base d'actions (note 11 a)	9	6
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	4	(25)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(53)	(27)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces (note 6)	(1)	(3)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	20	8
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 20 c)	(103)	(36)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	614	634
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépenses en immobilisations (notes 5, 14)	(474)	(320)
Acquisitions	—	(687)
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(4)	(2)
Sorties liées aux activités d'investissement	(478)	(1 009)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	1	—
Dividendes aux actionnaires (note 10)	(151)	—
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 18 g)	—	(122)
Émission de titres de créance à long terme (notes 17, 20 c)	3 574	3 712
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (notes 17, 20 c)	(3 499)	(3 181)
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	—	(5)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(75)	404
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Augmentation de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	61	29
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	4	20
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	65 \$	49 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts (versés)	(49) \$	(45) \$
Intérêts reçus	— \$	1 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 8]) (payés) reçus, montant net	(214) \$	(1) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

31 MARS 2009

TELUS Corporation a été constituée en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. (« BC TELECOM ») et l'ancienne société située en Alberta TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT. Par la suite, le 31 janvier 1999, BC TELECOM a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, la société est devenue assujettie à la *Business Corporation Act* (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la *Company Act* (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, 21^e étage, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications mobiles dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
Application générale		
1. États financiers intermédiaires	7	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires.
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	7	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	11	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital.
4. Instruments financiers	12	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs.
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
5. Information sectorielle	20	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.
6. Coûts de restructuration	21	Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration.
7. Coûts de financement	21	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature.
8. Impôts sur les bénéfices	21	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée.
9. Montants par action	22	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe.
10. Dividendes par action	22	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés.
11. Rémunération à base d'actions	23	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés.
12. Avantages sociaux futurs	25	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe.
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
13. Débiteurs	26	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe.
14. Immobilisations	27	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations.
15. Écart d'acquisition	28	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition.
16. Obligations à court terme	28	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales.

Notes complémentaires	Page	Description
Éléments portant sur la situation financière consolidée (suite)		
17. Dette à long terme	29	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe.
18. Capitaux propres	30	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, de la part des actionnaires sans contrôle et des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix.
19. Engagements et passifs éventuels	34	Revue sommaire des passifs éventuels, des garanties, des réclamations et des poursuites.
Autres		
20. Renseignements financiers supplémentaires	37	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
21. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	40	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

1 états financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont préparés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, à l'exception de celles décrites à la note 2. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent tous les ajustements (de nature récurrente) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Les expressions « TELUS » et la « société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

a) Alignement avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB »). La période de transition doit prendre fin d'ici 2011. La société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes.

Les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et de l'International Accounting Standards Board feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; les normes n'étant pas assujetties à un projet conjoint de convergence ont été présentées de manière générale aux fins de leur adoption au moment de la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Comme il est illustré à la note 2 b) et c), la première méthode pourrait, ou pourra, faire en sorte que la société puisse, ou doive, aligner certaines conventions comptables sur les IFRS de l'IASB avant 2011.

En vertu de son plan de travail, l'International Accounting Standards Board a mis en œuvre des projets qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications des IFRS de l'IASB et, par conséquent, les IFRS de l'IASB qui seront en vigueur à la date de la conversion devraient différer des IFRS en vigueur à l'heure actuelle.

En novembre 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a publié un projet de plan comportant sept jalons en vertu duquel certains émetteurs assujettis aux États-Unis seraient autorisés à utiliser les IFRS de l'IASB aux fins du dépôt de leurs résultats. Ce projet revêt une grande importance, car il envisage également l'application obligatoire des IFRS de l'IASB pour les émetteurs assujettis aux États-Unis dès 2014 (la Securities and Exchange Commission des États-Unis devrait prendre une décision en 2011 relativement à cette obligation d'utilisation prévue par le jalon 6). Nous ne pouvons pas évaluer à l'heure actuelle l'incidence de ce projet sur le plan de travail de l'International Accounting Standards Board; cependant, le jalon 1 prévoit l'amélioration des normes comptables et précise que la Securities and Exchange Commission des États-Unis devra subséquemment déterminer si les IFRS de l'IASB constituent des normes de première qualité et si elles sont suffisamment exhaustives.

La société évalue actuellement l'incidence de l'initiative canadienne sur sa situation particulière. La société devra mener à bien plusieurs phases dans le cadre de la transition aux IFRS de l'IASB :

- La phase portant sur l'évaluation initiale des incidences et la délimitation de la portée comprend la détermination des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS de l'IASB qui sont pertinentes pour la situation particulière de la société.
- La phase suivante portant sur les principaux éléments comprend la détermination, l'évaluation et la sélection des conventions comptables que la société doit aligner avec les IFRS de l'IASB. Cette phase porte de plus sur d'autres éléments opérationnels tels que les technologies de l'information, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et la formation.
- La phase qui suit portant sur l'incorporation permettra d'incorporer les solutions dans le système financier et les processus sous-jacents de la société qui sont essentiels au passage aux IFRS de l'IASB.

La société est tenue de présenter des informations qualitatives sur les incidences de l'alignement corrélativement avec son information financière pour 2008 et 2009. À mesure que les activités progresseront jusqu'en 2010, elle s'attend à devoir fournir davantage d'information sur les différences entre les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB.

Au cours de son exercice 2010, l'exercice précédant celui au cours duquel elle commencera à présenter ses informations en vertu des IFRS de l'IASB, la société devra, en fait, maintenir en parallèle deux livres comptables : un livre sera préparé selon la version des PCGR du Canada en vigueur et sera utilisé à des fins de présentation en conformité avec cette version; l'autre livre sera préparé selon la version des normes IFRS de l'IASB en vigueur et sera utilisé pour présenter les montants comparatifs au cours de l'exercice 2011 de la société.

État de la phase portant sur l'évaluation initiale des incidences et la délimitation de la portée : Selon les IFRS de l'IASB alors en vigueur au premier trimestre de 2008, cette phase a utilisé un processus de diagnostic et a permis à la société de cerner un petit nombre de sujets susceptibles d'influer sur ses résultats financiers ou sur les efforts qu'elle déploie pour assurer le passage aux IFRS de l'IASB. L'IASB a mis en œuvre des activités qui pourraient entraîner, ou entraîneront, des modifications des IFRS de l'IASB, et ces modifications pourraient avoir, ou auront, des répercussions pour la société. La société évaluera ces modifications dans le cadre de la phase portant sur les principaux éléments.

État de la phase portant sur les principaux éléments : La société procède actuellement à la détermination, à l'évaluation et à la sélection des conventions comptables qu'elle devra aligner avec les IFRS de l'IASB; la prise en compte des répercussions sur les éléments opérationnels tels que les technologies de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière fait partie intégrante de ce processus. Au cours du trimestre considéré, la société a mis en œuvre des activités de formation ciblées, qui ont permis de tirer parti des ressources internes et externes.

Bien que l'évaluation initiale des incidences soit bien en cours et en progression conformément au plan établi, la société devra réaliser des progrès continus avant de pouvoir accroître, de manière prudente, la spécificité de l'information sur les différences, autres que celles indiquées à la note 2 b) et c), entre les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB.

b) Écart d'acquisition et actifs incorporels

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2009 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels s'appliquent à la société. La société a modifié la convention comptable qu'elle utilisait conformément aux dispositions transitoires des nouvelles recommandations.

Les nouvelles recommandations fournissent des lignes directrices exhaustives sur les cas où les dépenses peuvent être constatées comme des actifs incorporels. Avant l'exercice 2009 de la société, les frais initiaux de branchement et d'activation de comptes clients dans le secteur des services filaires, y compris les coûts directs connexes n'excédant pas les produits, étaient reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients; par suite de l'adoption des nouvelles recommandations, ces frais ne peuvent plus être constatés à titre d'actifs incorporels.

L'incidence de la mise en application de cette norme sur les bilans consolidés de la société au 31 mars 2009 et au 31 décembre 2008 est illustrée dans le tableau suivant :

(en millions)	Au 31 mars 2009			Au 31 décembre 2008		
	Excluant l'incidence de la mise en application du chapitre 3064	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté
Actif à court terme						
Frais payés d'avance et autres	284 \$	(44) \$	240 \$	220 \$	(44) \$	176 \$
Autres actifs						
Autres actifs à long terme	1 556 \$	(95) \$	1 461 \$	1 513 \$	(95) \$	1 418 \$
		(139) \$			(139) \$	
Impôts futurs	1 297 \$	(42) \$	1 255 \$	1 255 \$	(42) \$	1 213 \$
Capitaux propres						
Actions ordinaires et actions sans droit de vote						
Bénéfices non répartis	2 029 \$	(97) \$	1 932 \$	1 859 \$	(97) \$	1 762 \$
		(139) \$			(139) \$	

En raison de la nature de ces frais et des périodes de temps sur lesquelles ils ont été reportés et constatés, ces nouvelles recommandations n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la société pour les périodes considérées.

c) Regroupements d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant les regroupements d'entreprises et la consolidation des états financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations sur les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), sur les états financiers consolidés (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et sur la part des actionnaires sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations, conformément aux dispositions transitoires; autrement, la société aurait été tenue d'adopter les nouvelles recommandations avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

Dans l'ensemble, les nouvelles recommandations entraînent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). Contrairement aux nouveaux PCGR des États-Unis correspondants (se reporter à la note 21 g), qui exigent la constatation de la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, les sociétés peuvent, en vertu des nouveaux PCGR du Canada et des IFRS de l'IASB, choisir de comptabiliser ou non la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, relativement à chaque acquisition.

L'évaluation à la juste valeur des acquisitions d'entreprises donnera notamment lieu :

- à la passation en charges des coûts d'acquisition;
- à la passation en charges des coûts de restructuration découlant de l'acquisition;

- à l'évaluation de la contrepartie conditionnelle, qui est comptabilisée comme un passif financier, à la juste valeur au moment de l'acquisition, les variations subséquentes de la juste valeur étant prises en compte dans le calcul des résultats d'exploitation;
- à la comptabilisation, à titre d'opérations sur capitaux propres, des variations de la part des actionnaires sans contrôle subséquentes à l'acquisition du contrôle par la société mère et ne donnant pas lieu à une perte de contrôle par la société mère.

Le degré d'importance des répercussions de l'adoption des nouvelles recommandations sur la société dépendra des faits précis liés aux regroupements d'entreprises, le cas échéant, survenus après le 1^{er} janvier 2009. Cependant, les états financiers consolidés de la société feront l'objet de changements mineurs appliqués rétrospectivement à l'égard de la présentation et des informations fournies en ce qui concerne la part des actionnaires sans contrôle :

- la part des actionnaires sans contrôle est désormais comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres dans les bilans consolidés;
- les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu font désormais état de la répartition du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu entre les actionnaires de la société et la part des actionnaires sans contrôle, plutôt que de refléter la part des actionnaires sans contrôle dans les résultats d'exploitation à titre de déduction aux fins du calcul du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu.

L'incidence de la mise en application de ces nouvelles normes sur les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société pour les trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008 est illustrée dans le tableau suivant :

Trimestres terminés les 31 mars	2009		2008	
	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1582, 1601 et 1602	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
<i>(en millions, sauf les montants par action)</i>				
Produits d'exploitation	2 375 \$	2 375 \$	2 350 \$	2 350 \$
Charges d'exploitation	1 896	1 896	1 823	1 823
Bénéfice d'exploitation	479	479	527	527
Autres charges, montant net	5	5	17	17
Coûts de financement	95	95	109	109
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices (et part des actionnaires sans contrôle) ¹	379	379	401	401
Impôts sur les bénéfices ²	91	57	109	109
(Part des actionnaires sans contrôle) ¹	1	s.o.	1	s.o.
Bénéfice net (et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote) ¹	287	322	291	292
Autres éléments du résultat étendu	30	30	1	1
Résultat étendu	317 \$	352 \$	292 \$	293 \$
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		321 \$		291 \$
Part des actionnaires sans contrôle		1		1
		322 \$		292 \$
Total du résultat étendu attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		351 \$		292 \$
Part des actionnaires sans contrôle		1		1
		352 \$		293 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	0,90 \$	1,01 \$	0,90 \$	0,90 \$
– Dilué	0,90 \$	1,01 \$	0,90 \$	0,90 \$

1. Les éléments entre parenthèses ont été supprimés suivant l'adoption.

2. Les règles transitoires des nouvelles normes canadiennes exigent qu'une variation des actifs d'impôts futurs acquis constatés, découlant de regroupements d'entreprises survenus avant la date d'adoption des nouvelles normes par la société, soit comptabilisée dans la charge d'impôts, à moins que la variation se soit produite au cours de la période d'évaluation du regroupement d'entreprises.

Au cours de l'exercice 2009, une variation des actifs d'impôts futurs acquis constatés s'est traduite par une diminution du passif d'impôts futurs et le montant correspondant a été comptabilisé en réduction de la charge d'impôts en raison de l'application des nouvelles normes; avant l'adoption des nouvelles normes, le solde non amorti de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition aurait été réduit.

3 politiques financières liées à la structure du capital

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration (le « BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois. La dette nette est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois excluant les ajustements liés aux impôts et les incidences actuelles sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net qui sont décrites plus en détail à la note 11 b).

La stratégie de la société en 2009, qui est demeurée inchangée par rapport à 2008, vise à maintenir les politiques et directives financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux, en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Aux 31 mars ou pour les périodes de douze mois terminées à ces dates (en millions de dollars)	Politiques et directives	2009	2008
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		7 301 \$	6 653 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration ²		3 816 \$	3 796 \$
Montant net des intérêts débiteurs ³		449 \$	432 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,5 – 2,0	1,9	1,8
Ratios de couverture			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme ⁴		4,3	4,6
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration ⁵		8,5	8,8
Autre mesure			
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles	45 % – 55 %	57 %	54 %
Ratio de distribution		52 %	44 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

	2009	2008
Dette à long terme (note 17)	6 512 \$	5 195 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	27	29
Passif dérivé, montant net	651	1 106
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	(124)	(128)
Encaisse et placements temporaires, montant net	(65)	(49)
Produit cumulé de la titrisation des créances (note 13)	300	500
Dette nette	7 301 \$	6 653 \$

2. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

	2009				2008			
	Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)			Total	Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)			Total
	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré		Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	
BAIIA (note 5)	(949) \$	3 779 \$	906 \$	3 736 \$	(764) \$	3 589 \$	949 \$	3 774 \$
Coûts de restructuration (note 6)	(7)	59	28	80	(5)	20	7	22
BAIIA excluant les coûts de restructuration	(956) \$	3 838 \$	934 \$	3 816 \$	(769) \$	3 609 \$	956 \$	3 796 \$

3. Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur douze mois (les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).
4. La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme, le cas échéant).
5. La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration est le BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration s'est accru de 0,1 en raison de l'augmentation de la dette nette (l'augmentation de la dette nette est imputable à un paiement de 882 millions de dollars versé au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués au troisième trimestre de 2008). En comparaison de l'exercice précédent, le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme a diminué de 0,3, reflétant principalement une augmentation des intérêts débiteurs à long terme. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration a diminué de 0,3 en raison d'une augmentation du montant net des intérêts débiteurs.

4 instruments financiers

a) Risques – Aperçu

Les instruments financiers de la société et la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dettes à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹	X	X	X	X	

1. Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les opérations concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 4 c), la meilleure représentation de l'exposition maximale de la société au risque de crédit (excluant les incidences fiscales) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats attendus par la société.

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Encaisse et placements temporaires, montant net	65 \$	4 \$
Débiteurs	842	966
Actifs dérivés	8	10
	915 \$	980 \$

Encaisse et placements temporaires : La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Débiteurs : Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des comptes clients qui ne font pas l'objet d'une provision aux dates des bilans consolidés. Au 31 mars 2009, la durée de vie moyenne des comptes clients est de 30 jours (28 jours au 31 décembre 2008) et la durée de vie moyenne des comptes clients en souffrance est de 64 jours (64 jours au 31 décembre 2008). Aucun intérêt n'est imputé sur les comptes clients courants. Par la suite, les intérêts sont imputés au taux réglementaire sur les soldes impayés des services filaires qui ne font pas l'objet d'une abstention et au taux du marché sur les soldes impayés des services mobiles et des services filaires qui font l'objet d'une abstention.

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses		
Courants	426 \$	555 \$
De 30 à 60 jours en souffrance	108	121
De 61 à 90 jours en souffrance	36	47
En souffrance depuis plus de 90 jours	40	43
	610 \$	766 \$
Comptes clients (note 20 b)	696 \$	843 \$
Provision pour créances douteuses	(86)	(77)
	610 \$	766 \$

La société doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucun compte client n'est radié directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la société.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Solde, au début	77 \$	63 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	26	16
Utilisation nette	(17)	(7)
Solde à la fin	86 \$	72 \$

Mis à part le risque de crédit normal des comptes clients lié à ses droits conservés, la société n'a pas d'exposition continue au risque de crédit lié à ses créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, comme il est décrit plus en détail à la note 13.

Actifs dérivés (et passifs dérivés) : Les contreparties aux contrats de swaps de devises de la société, aux contrats de terme d'actions réglés en espèces au titre de la rémunération à base d'actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes sur créances qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime. Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

c) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, décrites plus en détail à la note 3, la société gère son risque de liquidité en maintenant des facilités bancaires bilatérales et des facilités de crédit consorsial, en maintenant un programme de papier commercial, en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Comme il est indiqué à la note 17 c), la société a d'importantes échéances de titres de créance au cours des années à venir. Au 31 mars 2009, la société pouvait émettre un montant de 2,5 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 décembre 2008) de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en septembre 2009. La société estime que ses cotes de crédit de première qualité lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux.

La société fait correspondre de façon étroite les échéances contractuelles des passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues des passifs financiers non actualisés de la société ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles. Les échéances contractuelles des passifs financiers non actualisés de la société, qui comprennent les intérêts s'y rapportant (le cas échéant) se présentent comme suit :

Au 31 mars 2009 (en millions)	Non dérivés				Dérivés				
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Dettes à long terme (se reporter à la note 17)			Autres passifs financiers				
		Toute la dette, sauf les contrats de location-acquisition ^{1,2}	Contrats de location-acquisition	Montants des swaps de devises à être échangés ²		Autres	Montants des swaps de devises à être échangés		Total
(Reçus)	Payés	(Reçus)	Payés						
2009									
Deuxième trimestre	980 \$	155 \$	1 \$	(97) \$	125 \$	65 \$	(120) \$	115 \$	1 224 \$
Reste de l'exercice	162	194	1	(97)	125	14	(108)	105	396
2010	80	465	2	(194)	250	9	—	—	612
2011	1	2 709	1	(2 525)	3 077	—	—	—	3 263
2012	—	1 957	—	—	—	—	—	—	1 957
2013	—	447	—	—	—	—	—	—	447
Par la suite	1	2 699	—	—	—	—	—	—	2 700
Total	1 224 \$	8 626 \$	5 \$	(2 913) \$	3 577 \$	88 \$	(228) \$	220 \$	10 599 \$
		Total (se reporter à la note 17 c)			9 295 \$				

1. Les sorties de fonds pour le versement d'intérêt à l'égard du papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés selon les taux en vigueur au 31 mars 2009.
2. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les « swaps de devises » de la dette à long terme figurant à la colonne « reçus », ont été établis selon les taux de change à la date du bilan. Les montants contractuels de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « payés » des « swaps de devises » de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

d) Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et frais d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon importante.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance.

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de ses placements temporaires, de ses placements à court terme, de ses obligations à court terme, de sa dette à long terme ou de ses dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement payées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est sans importance.

En ce qui a trait à la dette à long terme actuellement non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur sa facilité de crédit (note 17 b), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs connexes, eux, ne fluctueront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais ses flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est « renouvelé ».

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

De façon semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement anticipé.

f) Autre risque de prix

Placements à court terme : Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

Placements à long terme : La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération à base d'actions : La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions réglée en espèces (des cours d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de fonds potentielle). Des contrats de swap sur actions réglés en espèces ont été conclus, établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options (note 11 b) et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes (note 11 c).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour les trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date du bilan.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan (contrairement à l'application de la variation hypothétique à toutes les opérations pertinentes au cours des périodes considérées). Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates du bilan ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient au début de l'exercice considéré et qui demeure inchangée jusqu'à la date du bilan. Le montant du capital à la date du bilan de la période considérée et les valeurs nominales ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan. Le nombre théorique des actions à la date du bilan de la période considérée, incluant celui des contrats de swap sur actions réglés en espèces, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôts, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés applicables prévus par la loi pour les périodes considérées.

Trimestres terminés les 31 mars (augmentation [diminution] en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat étendu		Résultat étendu	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Variations raisonnables possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(8) \$	(2) \$	(34) \$	(33) \$	(42) \$	(35) \$
Dépréciation du dollar CA	8 \$	3 \$	34	33 \$	42 \$	36 \$
Variation de 25 points de base du taux d'intérêt sur le marché						
Augmentation du taux	(1) \$	(1) \$	3 \$	17 \$	2 \$	16 \$
Diminution du taux	1 \$	1 \$	(3) \$	(15) \$	(2) \$	(14) \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote ³						
Augmentation du cours	— \$	(2) \$	5 \$	8 \$	5 \$	6 \$
Diminution du cours	(10) \$	(1) \$	(5) \$	(8) \$	(15) \$	(9) \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu sont calculées sans autre modification des hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut occasionner des taux de change plus favorables [une plus grande solidité du dollar canadien]), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficiera de variations des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunérations à base d'actions effectuées au cours de la période considérée qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions sans droit de vote.

2. Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, la société a utilisé une variation constante d'une importance approximative. Représentant les données portant sur une période de 4,5 ans et calculée sur une base mensuelle, ce qui est conforme aux hypothèses et méthodes établies décrites à la note 11 b), la volatilité du cours des actions sans droit de vote de la société, au 31 mars 2009, s'est établie à 26,0 % (23,7 % en 2008); reflétant les données portant sur le trimestre terminé le 31 mars 2009, la volatilité s'est établie à 20,4 % (30,5 % en 2008).
3. Les répercussions hypothétiques des variations du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu les éléments liés à la rémunération à base d'actions de la société qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en espèces connexes.

La société est exposée à d'autres risques de prix liés à ses instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 4 f).

h) Juste valeur

Généralités : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créiteurs, des créiteurs à l'égard de la restructuration et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions est fondée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société aux dates du bilan).

Les instruments financiers de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la constatation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie de la juste valeur utilisé pour les évaluer sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (« Niveau 1 »)		Autres données importantes pouvant être observées (« Niveau 2 »)		Données importantes ne pouvant être observées (« Niveau 3 »)	
	31 mars 2009	31 décembre 2008	31 mars 2009	31 décembre 2008	31 mars 2009	31 décembre 2008	31 mars 2009	31 décembre 2008
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	8 \$	10 \$	— \$	— \$	8 \$	10 \$	— \$	— \$
Passif								
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions	86 \$	82 \$	— \$	— \$	86 \$	82 \$	— \$	— \$
Dérivés liés aux swaps de devises	651	778	—	—	651	778	—	—
	737 \$	860 \$	— \$	— \$	737 \$	860 \$	— \$	— \$

Non-dérivés : La dette à long terme de la société qui est évaluée au coût après amortissement et la juste valeur de celle-ci, sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Au 31 mars 2009		Au 31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	6 512 \$	6 749 \$	6 352 \$	6 445 \$

Dérivés : Les instruments financiers dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)	Au 31 mars 2009				Au 31 décembre 2008		
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Actif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
- Produits	2009	39 \$	— \$	— \$	29 \$	— \$	— \$
- Achats	2009	110 \$	4	4	95 \$	3	3
Dérivés ¹ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ² au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer							
- le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	2009	71 \$	4	4	102 \$	7	7
			8 \$	8 \$		10 \$	10 \$
Autres actifs à long terme							
Dérivés ¹ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ² (note 11 c)	2011	12 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$

(en millions)	Au 31 mars 2009			Au 31 décembre 2008			
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Passif à court terme							
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
- transaction (note 11 b)	2012	169 \$	67 \$	65 \$	177 \$	64 \$	64 \$
- couverture ^{1,2} (note 11 c)	2009	28 \$	11	14	28 \$	11	13
			78			75	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
- transaction (note 11 b)			(2)			—	
- couverture (note 11 c)			3			2	
			79 \$	79 \$		77 \$	77 \$
Autres passifs à long terme							
Dérivés ¹ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ² (note 11 c)							
	2010	26 \$	8 \$	9 \$	26 \$	7 \$	8 \$
Dérivés ¹ classés comme étant détenus à des fins de couverture ² et utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains							
	2011	2 951 \$	651	669	2 951 \$	778	783
			659			785	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			1			1	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			18			5	
			678 \$	678 \$		791 \$	791 \$

1. Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

2. La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés qui sont désignés comme étant détenus à des fins de couverture.

i) Comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les gains et les pertes, excluant les incidences fiscales, sur les instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	Montant du gain (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) (note 18 c)		Gain (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat étendu aux résultats (partie efficace) (note 18 c)		Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés			
	2009	2008	Montant		Montant			
			Emplacement	2009	2008	Emplacement	2009	2008
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change								
- lié à la dette libellée en dollars américains	128 \$	74 \$	Coûts de financement	84 \$	68 \$	Coûts de financement	— \$	— \$
- lié aux achats libellés en dollars américains	2	3	Exploitation	5	—	Exploitation	—	—
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 11 c)								
	(1)	(3)	Exploitation	(2)	(1)	Exploitation	—	—
	129 \$	74 \$		87 \$	67 \$		— \$	— \$

Le tableau suivant présente les gains et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	Emplacement	Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés	
		Montant	
		2009	2008
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	5 \$	1 \$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 11 b)	Exploitation	(6)	(19)
		(1) \$	(18) \$

5 information sectorielle

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services mobiles. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. Le secteur des services mobiles comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	Services filaires		Services mobiles		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits d'exploitation								
Produits externes	1 245 \$	1 250 \$	1 130 \$	1 100 \$	— \$	— \$	2 375 \$	2 350 \$
Produits intersectoriels	33	31	7	7	(40)	(38)	—	—
	1 278	1 281	1 137	1 107	(40)	(38)	2 375	2 350
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	834	828	647	604	(40)	(38)	1 441	1 394
Coûts de restructuration	26	7	2	—	—	—	28	7
	860	835	649	604	(40)	(38)	1 469	1 401
BAIIA ¹	418 \$	446 \$	488 \$	503 \$	— \$	— \$	906 \$	949 \$
Dépenses en immobilisations totales	278 \$	255 \$	196 \$	65 \$	— \$	— \$	474 \$	320 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	140 \$	191 \$	292 \$	438 \$	— \$	— \$	432 \$	629 \$
							906 \$	949 \$
							334	346
							93	76
							479	527
							5	17
							95	109
							379	401
							57	109
							322 \$	292 \$

1. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

6 coûts de restructuration

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Coûts de restructuration		
Effectif		
Départs volontaires	5 \$	3 \$
Départs non volontaires	22	4
Autres	1	—
	28	7
Décassements		
Effectif		
Départs volontaires	2	3
Départs non volontaires et autres	26	6
Autres	1	1
	29	10
Charges inférieures aux décaissements	(1)	(3)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration		
Solde au début	51	35
Solde à la fin	50 \$	32 \$

En 2009, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficacité concurrentielle. Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société en 2009 est d'environ 125 millions de dollars.

7 coûts de financement

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	114 \$	112 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	1	—
Change (note 4 i)	(7)	—
	108	112
Intérêts capitalisés pendant la construction	—	(1)
	108	111
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(12)	(1)
Autres intérêts créditeurs	(1)	(1)
	(13)	(2)
	95 \$	109 \$

8 impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Impôts exigibles	68 \$	112 \$
Impôts futurs	(11)	(3)
	57 \$	109 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars)	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	115 \$	30,3 %	124 \$	30,9 %
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(40)		(1)	
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(19)		(18)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	1		1	
Autres	—		3	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés intermédiaires des résultats et des autres éléments du résultat étendu	57 \$	15,0 %	109 \$	27,2 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition du passif d'impôts futurs. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 1 million de dollars (néant en 2008) en réduction des charges d'exploitation.

9 montants par action

Le résultat net de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote est équivalent au bénéfice dilué attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	318	324
Effet des titres dilutifs Attributions d'options sur actions	—	1
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	318	325

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 9 millions d'options (6 millions en 2008), parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote durant les périodes visées.

10 dividendes par action

Trimestres terminés les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	2009			2008		
	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total
Dividende par action ordinaire et action sans droit de vote Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	11 mars 2009	1 ^{er} avril 2009	151 \$	11 mars 2008	1 ^{er} avril 2008	145 \$

Le 7 mai 2009, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,475 \$ par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote émises et en circulation de la société payable le 2 juillet 2009, aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2009. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 juin 2009.

11 rémunération à base d'actions

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les « charges d'exploitation » figurant dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2009			2008		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions ¹	5 \$	(3) \$	2 \$	5 \$	(4) \$	1 \$
Unités d'actions restreintes ²	8	(1)	7	7	(2)	5
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	8	(8)	—	11	(11)	—
	21 \$	(12) \$	9 \$	23 \$	(17) \$	6 \$

1. La charge découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 4 i), s'est établie à 1 \$ (néant en 2008).
2. La charge découlant des unités d'actions restreintes ne tient pas compte des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 4 i).

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux attributions d'options sur actions comprennent les sorties de fonds découlant des contrats de swap sur actions réglés en espèces de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2008). Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 5 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008); comme il est indiqué à la note 8, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étaient pas tous déductibles aux fins d'imposition.

b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars	Trimestre	
	2009	2008
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	3,63 \$	7,14 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,3 %	3,6 %
Durée de vie prévue ¹ (en années)	4,5	4,5
Volatilité prévue	26,0 %	24,3 %
Taux de rendement	6,2 %	4,1 %

1. La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2009 et en 2008 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Comme il est décrit plus en détail à la note 18 f), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 ont une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

La société a conclu un contrat de swap sur actions réglé en espèces qui établit un plafond des coûts pour la société liés aux attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées. Le tableau suivant présente les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées et la composition de leurs justes valeurs à la date d'exercice plafonnée.

Au 31 mars 2009 (en millions de dollars, sauf par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)

	Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des actions			Total
	ordinaires	actions sans droit de vote		
	avant 2002	après 2001		
Prix d'exercice moyen pondéré	35,88 \$	30,61 \$	21,73 \$	27,17 \$
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	—	—	6,71	3,09
	35,88	30,61	28,44	30,26
Charge supplémentaire moyenne pondérée au titre de l'attribution sous forme de rémunération à base d'actions découlant de l'option de règlement en espèces net	18,38	24,54	26,71	24,78
Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en espèces	54,26 \$	55,15 \$	55,15 \$	55,04 \$
Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours	389 336	1 323 816	1 459 820	3 172 972
Valeur nominale (note 4 h)	21 \$	70 \$	78 \$	169 \$

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date. Le passif connexe est normalement réglé en espèces.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Période terminée le 31 mars 2009

	Trimestre		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Nombre d'unités d'actions restreintes		
	Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début			
Droits non acquis	1 506 370	—	48,15 \$
Droits acquis	—	26 885	50,10
Émissions			
Attribution initiale	557 756	—	30,66
Au lieu de dividendes	28 981	—	33,34
Droits acquis	(2 823)	2 823	48,94
Réglées en espèces	—	(25 895)	49,58
Frapées d'extinction ou annulées	(30 773)	—	49,18
En cours, à la fin			
Droits non acquis	2 059 511	—	43,33
Droits acquis	—	3 813	52,74 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 31 mars 2009 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis
Acquisition des droits au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2009	400 000	64,26 \$		
	120 000	47,11 \$		
	520 000		204 915	724 915
2010	600 000	49,22 \$	199 311	799 311
2011	390 000	33,79 \$	145 285	535 285
	1 510 000		549 511	2 059 511

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, la société a versé une cotisation de 40 % (45 % en 2008) pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé, et a versé une cotisation de 35 % (40 % en 2008) pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Cotisations salariales	22 \$	27 \$
Cotisations patronales	8	11
	30 \$	38 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

12 avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations déterminées – coûts (économies)

Les coûts (économies) nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2009			2008		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹	Coûts (économies) constaté(e)s au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	13 \$	— \$	13 \$	21 \$	— \$	21 \$
Intérêts débiteurs	93	—	93	86	—	86
Rendement de l'actif des régimes	112	(213)	(101)	122	(245)	(123)
Coût des services passés	—	1	1	—	1	1
Perte actuarielle	9	—	9	1	—	1
Amortissement de l'actif transitoire	—	(11)	(11)	—	(11)	(11)
	227 \$	(223) \$	4 \$	230 \$	(255) \$	(25) \$

1. Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2009 aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 191 millions de dollars (les meilleures estimations au 31 décembre 2008 s'établissaient à environ 211 millions de dollars).

c) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	7 \$	9 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	9	10
	16 \$	19 \$

13 débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006, le 30 novembre 2006, le 31 mars 2008 et le 12 septembre 2008, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. L'échéance initiale de cette convention de titrisation « à rechargement » était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008; la modification du 31 mars 2008 a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 17 juillet 2009. Après le 31 mars 2009, la convention a été modifiée pour faire en sorte que TELUS Communications Inc. soit en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars. L'échéance a été prorogée jusqu'en mai 2012.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la société est réputée avoir abandonné le contrôle des actifs cédés et qu'une contrepartie autre que celle liée aux droits de bénéficiaire des créances cédées a été reçue. Lorsque la société cède ses créances, elle conserve des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Lorsqu'une cession est reconnue à titre de ventes, la société décomptabilise toutes les créances cédées, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge et comptabilise le gain ou la perte sur la vente dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ». Le montant du gain ou de la perte sur la cession de créances est en partie tributaire de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les créances cédées et les droits conservés fondés sur leur juste valeur de marché relative à la date de la vente. La société procède à une estimation de la juste valeur de ses droits conservés en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés, eux-mêmes basés sur les meilleures estimations par la direction des hypothèses clés, soit les créances irrécouvrables, la durée de vie moyenne pondérée des créances cédées et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus.

À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances.

TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée; au 31 mars 2009, la cote attribuée était A (faible).

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Total du portefeuille géré	1 147 \$	1 272 \$
Créances titrisées	(361)	(346)
Droits conservés dans les créances vendues	56	40
Créances détenues	842 \$	966 \$

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, la société a constaté des pertes globales de 2 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Produit cumulé de la titrisation, au début et à la fin	300 \$	500 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	817 \$	1 280 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	135 \$	146 \$

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la perte au titre de la vente de créances, les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs attribuées aux droits conservés, se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars	Trimestre	
	2009	2008
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues	1,3 %	1,4 %
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)	34	36
Taux d'actualisation annuel réel	1,2 %	4,2 %
Gestion	1,0 %	1,0 %

En général, les créances vendues ne font pas l'objet de paiements par anticipation.

Au 31 mars 2009, les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur courante des flux de trésorerie résiduels par rapport à des fluctuations immédiates de 10 % et de 20 % à l'égard de ces hypothèses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2009	Variation hypothétique des hypothèses ¹	
		10 %	20 %
Valeur comptable/juste valeur des flux de trésorerie futurs	56 \$		
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues	— \$	— \$	1 \$
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)	— \$	— \$	— \$
Taux d'actualisation annuel réel	— \$	— \$	— \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation de la valeur des droits conservés dans les créances vendues tandis qu'une variation hypothétique défavorable des hypothèses se traduit par une baisse de cette valeur. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut entraîner une augmentation des créances irrécouvrables), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

14 immobilisations

a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Au 31 mars 2009			Au 31 décembre 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles et autres						
Actifs liés au réseau	20 796 \$	15 359 \$	5 437 \$	20 609 \$	15 119 \$	5 490 \$
Bâtiments et améliorations locatives	2 132	1 264	868	2 110	1 232	878
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	14	8	6	15	9	6
Autres	1 705	1 311	394	1 681	1 272	409
Terrains	49	—	49	49	—	49
Actifs en construction	621	—	621	485	—	485
	25 317	17 942	7 375	24 949	17 632	7 317
Actifs incorporels amortissables						
Abonnés	245	47	198	245	46	199
Contrats avec les clients et relations clients connexes	138	16	122	138	13	125
Logiciels	2 118	1 360	758	2 082	1 314	768
Servitudes et autres	103	74	29	103	75	28
Actifs en construction	205	—	205	197	—	197
	2 809	1 497	1 312	2 765	1 448	1 317
Actifs incorporels à durée indéfinie						
Licences de spectre ¹	4 867	1 018	3 849	4 867	1 018	3 849
	32 993 \$	20 457 \$	12 536 \$	32 581 \$	20 098 \$	12 483 \$

1. L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations et les acquisitions. Les ajouts d'actifs incorporels amortissables comprennent les montants reclassés des actifs en construction.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Ajouts d'actifs incorporels amortissables		
Compris dans les dépenses en immobilisations	75 \$	45 \$
Compris dans les acquisitions	—	326
	75 \$	371 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	94 \$	87 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 mars 2009, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2009 (reste de l'exercice)	273 \$
2010	278
2011	177
2012	85
2013	66

15 écart d'acquisition

Au 31 mars 2009, l'écart d'acquisition attribuable au secteur des services filaires et au secteur des services mobiles de la société s'est établi à 827 millions de dollars (827 millions de dollars au 31 décembre 2008) et à 2 737 millions de dollars (2 737 millions de dollars au 31 décembre 2008), respectivement.

16 obligations à court terme

Le 15 décembre 2008, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 1^{er} mars 2010. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, garanties et clauses restrictives habituelles qui sont essentiellement les mêmes que celles de la facilité de crédit à long terme de TELUS Corporation (comme il est indiqué à la note 17 b).

(en millions)	Au 31 mars 2009			Au 31 décembre 2008		
	Facilités bancaires bilatérales	Facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours	Total	Facilités bancaires bilatérales	Facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours	Total
Montant net disponible	56 \$	700 \$	756 \$	64 \$	700 \$	764 \$
Montant utilisé	4	—	4	11	—	11
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	3	—	3	3	—	3
Montant brut disponible	63 \$	700 \$	763 \$	78 \$	700 \$	778 \$

17 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Série	Taux d'intérêt	Échéance	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Billets de TELUS Corporation				
US ²	8,00 % ¹	Juin 2011	2 418 \$	2 333 \$
CB	5,00 % ¹	Juin 2013	299	299
CC	4,50 % ¹	Mars 2012	299	299
CD	4,95 % ¹	Mars 2017	688	688
CE	5,95 % ¹	Avril 2015	497	497
			4 201	4 116
Papier commercial de TELUS Corporation	1,06 %	Jusqu'en juin 2009	1 186	431
Facilité de crédit de TELUS Corporation	1,17 %	Mai 2012	300	978
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹	Mai 2010	50	50
2	11,90 % ¹	Novembre 2015	124	124
3	10,65 % ¹	Juin 2021	173	173
5	9,65 % ¹	Avril 2022	245	245
B	8,80 % ¹	Septembre 2025	198	198
			790	790
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹	Juillet 2010	30	30
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 13,0 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			4	5
Autres				
			1	2
Dette à long terme			6 512	6 352
Moins : tranche à court terme			3	4
Tranche à long terme de la dette à long terme			6 509 \$	6 348 \$

1. Les intérêts sont payables semestriellement.

2. La valeur nominale des billets s'établit à 1 925 millions de dollars US (1 925 millions de dollars US au 31 décembre 2008).

b) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1^{er} mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à appuyer le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012		
Montant net disponible	286 \$	387 \$
Montant utilisé ¹	300	980
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	226	201
Garantie du papier commercial	1 188	432
Montant brut disponible	2 000 \$	2 000 \$

1. Les montants utilisés comprennent des acceptations bancaires de 300 \$ (930 \$ au 31 décembre 2008).

c) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 31 mars 2009, pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant :

Dette à long terme libellée en :	Dollars canadiens		Dollars américains				Total	Total
	Toute la dette, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition	Passif dérivé					
Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)			Dette ¹	Reçu ¹	Payé			
2009 (reste de l'exercice)	— \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 \$	
2010	80	2	—	—	—	—	82	
2011	—	—	2 428	(2 428)	2 950	2 950	2 950	
2012	1 788	—	—	—	—	—	1 788	
2013	300	—	—	—	—	—	300	
Par la suite	1 949	—	—	—	—	—	1 949	
Sorties de fonds futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	4 117	4	2 428	(2 428)	2 950	2 950	7 071	
Sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	1 596	1	485	(485)	627	627	2 224	
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 c)	5 713 \$	5 \$	2 913 \$	(2 913) \$	3 577 \$	3 577 \$	9 295 \$	

1. Les flux de trésorerie liés au montant de capital tiennent compte des taux de change au 31 mars 2009, le cas échéant.
2. Les sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2009.

18 capitaux propres**a) Éléments des capitaux propres**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Actions privilégiées		
Autorisées	Nombre	
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000	
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		
Capital-actions		
Actions	Nombre	
Autorisées	Nombre	
Actions ordinaires	1 000 000 000	
Actions sans droit de vote	1 000 000 000	
Émises		
Actions ordinaires b)	2 216 \$	2 216 \$
Actions sans droit de vote b)	3 070	3 069
	5 286	5 285
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu		
Bénéfices non répartis (ajustés – note 2 b)	1 932	1 762
Cumul des autres éléments du résultat étendu c)	(100)	(130)
Total	1 832	1 632
Surplus d'apport d)	172	168
Total	7 290	7 085
Part des actionnaires sans contrôle e)	24	23
(données ajustées – note 2 c)	7 314 \$	7 108 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Période terminée le 31 mars 2009 (en millions de dollars)	Trimestre	
	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires		
Au début	174 817 514	2 216 \$
Actions ordinaires émises en vertu de l'exercice d'options sur actions f)	1 506	—
À la fin	174 819 020	2 216 \$
Actions sans droit de vote		
Au début	142 831 858	3 069 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions f)	14 300	1
À la fin	142 846 158	3 070 \$

Tous les montants portés au crédit des comptes de capital des actions ordinaires et des actions sans droit de vote à l'exercice d'options sur actions présentés dans le tableau précédent représentent les espèces reçues lors de l'exercice.

c) Cumul des autres éléments du résultat étendu

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2009					2008				
	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie de flux de trésorerie (note 4 i)										
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	129 \$	26 \$	103 \$			74 \$	12 \$	62 \$		
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transférés aux résultats de la période considérée	(87)	(13)	(74)			(67)	(9)	(58)		
	42	13	29	(122) \$	(93) \$	7	3	4	(96) \$	
Écart de conversion cumulé	1	—	1	(7)	(6)	(2)	—	(2)	(9)	
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente et constatation des montants réalisés	—	—	—	(1)	(1)	(1)	—	(1)	1	
	43 \$	13 \$	30 \$	(130) \$	(100) \$	4 \$	3 \$	1 \$	(104) \$	

Le montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, et qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, serait reclassé au bénéfice net si les contrats faisaient l'objet d'une résiliation anticipée; le montant d'un tel reclassement serait tributaire des justes valeurs et des montants des contrats résiliés. Au 31 mars 2009, l'estimation par la société du montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, autres que ceux ayant trait aux contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui devraient faire l'objet d'un reclassement aux résultats au cours des douze prochains mois est de 7 millions de dollars, excluant les incidences fiscales.

d) Surplus d'apport

Période terminée le 31 mars 2009 (en millions)	Trimestre
Solde au début	168 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions constatée au cours de la période ¹	4
Solde à la fin	172 \$

1. Ce montant représente la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres; la différence entre ce montant et le montant présenté à la note 11 a), le cas échéant, est la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif.

e) Part des actionnaires sans contrôle

Période terminée le 31 mars 2009 (en millions)	Trimestre
Solde au début	23 \$
Total du résultat étendu attribuable à la part des actionnaires sans contrôle	1
Solde à la fin	24 \$

f) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas dix ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société.

Période terminée le 31 mars 2009	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	10 153 316	39,23 \$
Attribuées	2 470 526	30,57
Exercées ¹	(108 852)	23,07
Frappées d'extinction	(148 064)	43,73
Éteintes et autres	(24 000)	37,40
En cours, à la fin	12 342 926	37,59 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées se chiffrait à 1 million de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 32,43 \$ l'action). L'économie d'impôts réalisée pour les déductions fiscales des exercices d'options sur actions s'est chiffrée à néant.

En 2006, une option de règlement en capitaux propres net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement n'a pas donné lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'a pas été exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. En 2007, une option de règlement en espèces net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 11 b). Le titulaire d'options a le choix d'exercer l'option de règlement en espèces net.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Période terminée le 31 mars 2009	Trimestre		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	1 506	14 300	15 806
Incidence du choix du titulaire d'options de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en espèces net	15 795	77 251	93 046
Options sur actions exercées	17 301	91 551	108 852

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 mars 2009 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours ¹								Options pouvant être exercées							
Fourchette de prix des options							Total	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré						
Prix le plus bas	8,43	\$	14,63	\$	21,99	\$	33,14			\$	50,47	\$	8,43	\$	
Prix le plus haut	10,75	\$	19,92	\$	32,83	\$	47,22	\$	64,64	\$	64,64	\$			
Exercice d'expiration et nombre d'actions															
2009	2 944		267 000		76 135		38 315		—		384 394		384 394	20,88	\$
2010	—		55 338		520 944		252 699		—		828 981		828 981	28,01	\$
2011	—		3 500		978 580		783 034		—		1 765 114		1 765 114	29,10	\$
2012	6 583		122 900		65 000		1 394 466		—		1 588 949		1 026 269	33,09	\$
2013	—		—		—		1 321 581		53 032		1 374 613		1 087 190	42,95	\$
2014	—		—		—		12 495		1 173 993		1 186 488		—	—	\$
2015	—		—		—		2 744 002		—		2 744 002		—	—	\$
2016	—		—		2 470 385		—		—		2 470 385		—	—	\$
	9 527		448 738		4 111 044		6 546 592		1 227 025		12 342 926		5 091 948		
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	2,4		1,6		5,0		4,3		4,9		4,5				
Prix moyen pondéré	10,11	\$	16,04	\$	28,23	\$	41,41	\$	56,68	\$	37,59	\$			
Valeur intrinsèque totale ² (en millions)	—	\$	8	\$	20	\$	—	\$	—	\$	28	\$			
Options pouvant être exercées															
Nombre d'actions	9 527		448 738		1 640 659		2 993 024		—		5 091 948				
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	2,4		1,6		2,0		2,8		—		2,5				
Prix moyen pondéré	10,11	\$	16,04	\$	24,70	\$	38,57	\$	—	\$	32,06	\$			
Valeur intrinsèque totale ² (en millions)	—	\$	8	\$	14	\$	—	\$	—	\$	22	\$			

- Au 31 mars 2009, les droits sur 11 589 291 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 4,3 ans, un prix moyen pondéré de 37,48 \$ et une valeur intrinsèque totale de 27 millions de dollars, étaient acquis ou devraient être acquis. Ces montants varient des montants correspondants à l'ensemble des options sur actions en cours en raison d'une estimation des extinctions prévues.
- La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 mars 2009 qui s'établit à 34,68 \$ pour les actions ordinaires et à 33,01 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 mars 2009, moins de un million d'actions ordinaires et environ quinze millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

g) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est indiqué à la note 3, la société pourrait acheter des actions pour annulation en vertu d'offres de rachat dans le cours normal des activités afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital. La société a acheté pour annulation par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou d'autres moyens permis par la Bourse de Toronto et d'autres autorités en valeurs mobilières, y compris les achats en bloc négociés à l'amiable, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de rachat successives dans le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente de la société s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 22 décembre 2009 et vise un nombre maximal de 4 millions d'actions ordinaires et de 4 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation est imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite.

Aucune action n'a été achetée au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009.

h) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et faire des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire.

À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant le trimestre terminé le 31 mars 2009, un montant de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2008) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

19 engagements et passifs éventuels

a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report comme une composante de la réglementation par plafonnement des prix. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 146 millions de dollars au 31 mars 2009 (146 millions de dollars au 31 décembre 2008) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires. Même si le montant a été accumulé dans le compte de report seulement au cours de la période de quatre ans terminée le 31 mai 2006, l'instance visait à traiter uniquement le montant accumulé dans le compte de report au cours de la période de deux ans terminée le 31 mai 2004. Les dénouements de cette instance sont présentés dans le tableau qui suit.

Initiative				
Décision	Date de publication	Expansion des services à large bande dans les territoires d'exploitation des entreprises de services locaux titulaires respectives jusqu'aux collectivités rurales et éloignées	Faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications	Solde du compte de report distribué sous forme de rabais aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé
Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report »	16 février 2006	La plus grande partie du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Au moins 5 % du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative
Décision de télécom CRTC 2007-50, « Utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande dans certaines collectivités rurales et éloignées »	6 juillet 2007	Expansion des services à large bande à 115 collectivités en Colombie-Britannique et au Québec autorisée		
Décision de télécom CRTC 2008-1, « Utilisation des fonds des comptes de report pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et pour l'expansion des services à large bande aux collectivités rurales et éloignées »	17 janvier 2008	Expansion des services à large bande à 119 collectivités rurales et éloignées additionnelles autorisée; décision à l'effet qu'aucune autre collectivité ne soit admissible à l'utilisation des fonds restants dans le compte de report	Autorisation d'utiliser environ 5 % du solde cumulé du compte de report de la société	Confirmation que le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative

Un nombre croissant de poursuites ont été intentées depuis la publication par le CRTC de la Décision de télécom 2006-9 et de la Décision de télécom 2008-1, et les litigants incluent l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, Bell Canada et la société. Les groupes de défense des consommateurs ont interjeté appel devant les tribunaux pour que ceux-ci ordonnent la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a interjeté appel devant les tribunaux en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. La société a interjeté appel devant les tribunaux visant à donner aux entreprises de services locaux titulaires le droit de présenter, à des fins d'approbation, d'autres listes de collectivités admissibles à l'expansion des services à large bande au moyen des fonds restants des comptes de report, plutôt que de remettre ces fonds sous forme de rabais à la clientèle des services locaux. La Cour suprême du Canada a autorisé la suspension de la Décision de télécom CRTC 2006-9 dans la mesure où elle nécessite la remise de rabais à la clientèle des services locaux. Les appels interjetés par les groupes de consommateurs, Bell Canada et la société ayant trait à la disposition des montants accumulés dans le compte de report ont été instruits par la Cour suprême du Canada en mars 2009. La société s'attend à une décision sur cette question au cours du second semestre de 2009.

Comme la société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a réduit le compte de report d'un montant compensatoire. Après le 31 mai 2006, aucun changement n'a eu lieu dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, la société a réduit le compte de report à néant (1 million de dollars en 2008) à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents et des autres dépenses admissibles.

b) Garanties

Garanties : Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent « le cas le plus défavorable » et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 31 mars 2009, les montants maximaux non actualisés des garanties, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 mars 2009, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

c) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, la société a reçu ou est au courant de certaines réclamations en matière de propriété intellectuelle ou des réclamations éventuelles à son égard concernant la contrefaçon et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs des services de télécommunications. Dans certaines instances, les questions en sont au stade préliminaire et la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées actuellement de façon fiable. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites. Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur le bilan consolidé de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par des demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 16 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé le recours collectif le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, en appliquant deux jugements récents de la Cour suprême du Canada, la même cour a retiré du recours tous les clients qui sont liés par une clause d'arbitrage. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours.

Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces.

Si le dénouement final de cette poursuite se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la société; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite à cette étape préliminaire de la poursuite.

Recours collectif non autorisé : Le 26 juin 2008, un recours collectif a été intenté auprès de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan. La poursuite allègue, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, incluant la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Les plaignants cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La société évalue le bien-fondé de cette poursuite, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

20 renseignements financiers supplémentaires

a) États des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Charges d'exploitation¹ :		
Coût des ventes et services	797 \$	767 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	644	627
	1 441 \$	1 394 \$
Frais de publicité	56 \$	69 \$
Charge au titre des avantages sociaux		
Salaires ²	508 \$	546 \$
Régimes de retraite – à prestations déterminées (note 12 a)	4	(25)
Régimes de retraite – à cotisations déterminées (note 12 c)	16	19
Coûts de restructuration (note 6)	28	7
Autres	39	39
	595	586
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés (note 14 a)	(94)	(87)
	501 \$	499 \$

1. Le coût des ventes et services ne comprend pas l'amortissement des actifs incorporels, mais comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de vente et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

2. Les salaires comprennent les montants liés à la rémunération à base d'actions de 21 \$ (23 \$ en 2008) qui sont présentés à la note 11.

b) Bilans

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Débiteurs		
Comptes clients	696 \$	843 \$
Montants courus à recevoir – clients	145	110
Provision pour créances douteuses	(86)	(77)
	755	876
Montants courus à recevoir – autres	87	87
Autres	—	3
	842 \$	966 \$
Stocks		
Appareils mobiles, pièces et accessoires	202 \$	268 \$
Autres	62	65
	264 \$	333 \$
Frais payés d'avance et autres (ajustés – note 2 b)		
Frais payés d'avance	159 \$	109 \$
Autres	81	67
	240 \$	176 \$
Autres actifs à long terme (ajustés – note 2 b)		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	1 450 \$	1 401 \$
Autres	11	17
	1 461 \$	1 418 \$
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	487 \$	527 \$
Paie et autres charges salariales connexes	295	347
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 11 b)	21	27
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3	3
	806	904
Comptes fournisseurs à payer	416	441
Intérêts à payer	130	58
Autres	58	62
	1 410 \$	1 465 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	447 \$	475 \$
Comptes de report réglementaires (note 19 a)	146	146
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	43	44
Dépôts des clients	24	24
	660 \$	689 \$
Autres passifs à long terme		
Passifs dérivés (note 4 h)	659 \$	785 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	211	210
Autres	134	108
	1 004	1 103
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	91	95
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	52	54
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43	43
	1 190 \$	1 295 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 31 mars (en millions)

	Trimestre	
	2009	2008
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Placements à court terme	— \$	(74) \$
Débiteurs	124	61
Stocks	69	15
Frais payés d'avance et autres	(64)	(63)
Créditeurs et charges à payer	(49)	(99)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	(154)	121
Facturation par anticipation et dépôts de clients	(29)	3
	(103) \$	(36) \$
Émission de titres de créance à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	2 274 \$	2 642 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	1 300	1 070
	3 574 \$	3 712 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	(1 519) \$	(2 430) \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	(1 978)	(750)
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	(2)	(1)
	(3 499) \$	(3 181) \$

21 différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Comme il a été décrit plus en détail à la note 2 a), les PCGR du Canada sont en voie d'alignement avec les IFRS de l'IASB. À compter du 4 mars 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis n'exigera plus de la part de certains émetteurs assujettis, comme la société, de rapprocher leurs états financiers compris dans leurs documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et préparés conformément aux IFRS de l'IASB avec les PCGR des États-Unis. À partir du moment où elle commencera à présenter des états financiers conformément aux IFRS de l'IASB, soit pour l'exercice 2011, la société prévoit actuellement qu'elle cessera de rapprocher ces états financiers avec les PCGR des États-Unis.

Les principes actuellement adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous.

Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	2009	2008
		(données ajustées – note g)
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	322 \$	292 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	(14)	(12)
Amortissement des actifs incorporels c)	(13)	(13)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition e)	10	(9)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	305	258
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts f)		
Conformément aux PCGR du Canada	30	1
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	9	2
Conformément aux PCGR des États-Unis	39	3
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	344 \$	261 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	304 \$	257 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1
	305 \$	258 \$
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	343 \$	260 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1
	344 \$	261 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
– De base	0,96 \$	0,79 \$
– Dilué	0,96 \$	0,79 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2009	2008
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	324 \$	(61) \$
Montant transitoire au titre des actifs incorporels (note 2 b)	(97)	(97)
Solde d'ouverture ajusté	227	(158)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	304	257
	531	99
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(151)	(145)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré	—	(44)
Solde à la fin	380 \$	(90) \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008 (données ajustées – note 2 b)
Actif à court terme	1 447 \$	1 514 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 375	7 317
Actifs incorporels amortissables	2 806	2 824
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 849	3 849
Autres actifs	681	639
Écart d'acquisition	3 966	3 966
	20 124 \$	20 109 \$
Passif à court terme	2 783 \$	3 057 \$
Dette à long terme	6 536	6 376
Autres passifs à long terme	1 151	1 256
Impôts reportés	1 437	1 402
Capitaux propres ¹		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	8 193	7 995
Part des actionnaires sans contrôle	24	23
	8 217	8 018
	20 124 \$	20 109 \$

1. Au 31 décembre 2008, les capitaux propres ont été ajustés pour inclure la part des actionnaires sans contrôle, comme il est décrit plus en détail à la note 21 g).

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres afférents aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote tenant compte des différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 31 mars 2009 (en millions)	Capitaux propres afférents aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote					
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 216 \$	3 070 \$	1 932 \$	(100) \$	172 \$	7 290 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 732	883	(1 454)	(381)	—	780
Rémunération à base d'actions b)	10	53	(94)	—	31	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	—	131	(8)	—	—	123
Débitures convertibles	—	(3)	4	—	(1)	—
Selon les PCGR des États-Unis	3 958 \$	4 134 \$	380 \$	(481) \$	202 \$	8 193 \$

Capitaux propres afférents aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote

Au 31 décembre 2008 (en millions)	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada ¹	2 216 \$	3 069 \$	1 762 \$	(130) \$	168 \$	7 085 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 732	883	(1 438)	(390)	—	787
Rémunération à base d'actions b)	10	53	(93)	—	30	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	—	131	(8)	—	—	123
Débitures convertibles	—	(3)	4	—	(1)	—
Selon les PCGR des États-Unis	3 958 \$	4 133 \$	227 \$	(520) \$	197 \$	7 995 \$

1. Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada a été ajusté, comme il est décrit plus en détail à la note 2 b).

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode a donné lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 52 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

À la différence des PCGR du Canada, les PCGR des États-Unis exigent de constater en totalité les obligations liées à des régimes d'avantages sociaux futurs selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 158 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and other Postretirement Plans*. L'application de cette norme a pour effet de présenter la situation de capitalisation des régimes de la société à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis, la société est tenue d'utiliser la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001 et 1994, respectivement.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, il n'y a plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la charge au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 comportent une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leur juste valeur à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, la juste valeur à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification a eu une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada, ce sont uniquement les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont eu une incidence sur le montant transitoire. Ainsi, pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, la charge au titre des PCGR des États-Unis est supérieure de 1 million de dollars (néant en 2008) à celle au titre des PCGR du Canada.

c) Charges d'exploitation — Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 21 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

(en millions)	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950 \$	456 \$	1 494 \$	1 507 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences de spectre ¹	1 833	1 833	—	—
	3 783 \$	2 289 \$	1 494 \$	1 507 \$

1. L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 mars 2009, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)

2009 (reste de l'exercice)	311 \$
2010	328
2011	227
2012	135
2013	116

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 21 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

e) Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2009	2008
Impôts exigibles	68 \$	112 \$
Impôts reportés	(20)	6
	48	118
Crédits d'impôt à l'investissement	(1)	—
	47 \$	118 \$

La charge d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars)	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	107 \$	30,3 %	116 \$	30,9 %
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(40)		(1)	
Réévaluation du passif d'impôts reportés pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(20)		(1)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	1		1	
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(1)		—	
Autres	—		3	
Charge d'impôts selon les PCGR des États-Unis	47 \$	13,3 %	118 \$	31,4 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts reportés. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

f) Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2009			2008		
	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis
Montant	43 \$	11 \$	54 \$	4 \$	3 \$	7 \$
Charge d'impôts	13	2	15	3	1	4
Montant net	30	9	39	1	2	3
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(130)	(390)	(520)	(104)	(165)	(269)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(100) \$	(381) \$	(481) \$	(103) \$	(163) \$	(266) \$

g) Faits nouveaux concernant les conventions comptables

Regroupements d'entreprises et participations sans contrôle : Comme il est décrit plus en détail à la note 2 c), à compter du 1^{er} janvier 2009, la société a adopté les nouvelles recommandations canadiennes concernant les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations sans contrôle. En raison des dispositions transitoires des nouvelles recommandations canadiennes et de l'adoption simultanée du Statement of Financial Accounting Standards No. 141(R) du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Business Combinations* et du Statement of Financial Accounting Standards No. 160 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Accounting and Reporting of Noncontrolling Interest in Consolidated Financial Statements, an amendment of ARB No. 51*, le rapprochement des différences importantes entre le bénéfice net de la société en vertu des PCGR du Canada et en vertu des PCGR des États-Unis pour les trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008 aurait subi l'incidence suivante :

Trimestres terminés les 31 mars

(en millions, sauf les montants par action)	2009		2008	
	Excluant l'incidence de la mise en application des nouvelles normes canadiennes et américaines mentionnées	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
Bénéfice net selon les PCGR du Canada (note 2 c)	287 \$	322 \$	291 \$	292 \$
Ajustements :				
Charges d'exploitation				
Exploitation	(14)	(14)	(12)	(12)
Amortissement des actifs incorporels	(13)	(13)	(13)	(13)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition	10	10	(9)	(9)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	270	305	257	258
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts				
Conformément aux PCGR du Canada	30	30	1	1
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	9	9	2	2
Conformément aux PCGR des États-Unis	39	39	3	3
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	309 \$	344 \$	260 \$	261 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		304 \$		257 \$
Part des actionnaires sans contrôle		1		1
		305 \$		258 \$
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		343 \$		260 \$
Part des actionnaires sans contrôle		1		1
		344 \$		261 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis				
– De base	0,85 \$	0,96 \$	0,79 \$	0,79 \$
– Dilué	0,85 \$	0,96 \$	0,79 \$	0,79 \$

Exigences en matière d'informations à fournir sur les instruments dérivés : En vertu des PCGR des États-Unis, et à compter du 1^{er} janvier 2009, la société doit se conformer aux nouvelles normes concernant les informations à fournir sur les instruments dérivés, selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 161 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133*. La société n'est pas touchée de façon importante par les dispositions de cette norme.

Informations que doit fournir l'employeur sur les actifs des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite : En vertu des PCGR des États-Unis, pour la présentation d'informations annuelles à compter de son exercice 2009, la société devra se conformer aux nouvelles normes relativement aux informations à fournir sur les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées, comme le prescrit le Statement of Financial Accounting Standards Staff Position No. FAS 132(R)-1, intitulé *Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets*. La société se prépare actuellement à se conformer à ces nouvelles normes qui se traduiront, entre autres, par la présentation d'informations portant sur le niveau hiérarchique de la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées.

Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.